

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2018 à 18h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Louis Laurier, Jean-Francois Perrier, Donald Richard, Dean Brisson, Ginette Sheehy et Sophie Chamberland.

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 18h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal 2018-2019
- Étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 220-18 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 221-18
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL 2018-2019 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PARC RÉGIONAL OU INTERMUNICIPAL SUR LA RIVIÈRE ROUGE ET DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL COMME RESPONSABLE DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique de sécurité publique sur les terrains en bordure de la Rivière Rouge durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une étude de faisabilité objective et distincte des scénarios disponibles pour l'aménagement des terrains dans ce secteur et aux partages des équipements, des infrastructures et des services;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire participer à la réalisation de cette étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge conjointement avec la Municipalité d'Arundel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour la réalisation de l'étude sont évalués à 8 623.13\$;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50%) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000\$);

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être admissible à une aide financière de 4 311.56\$ (50% du coûts);

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité d'Huberdeau advenant qu'une aide financière soit accordée serait de 2 155.78\$;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière conjointe avec la Municipalité d'Arundel, dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal 2018-2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour une étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge;

QUE la Municipalité d'Arundel est désignée comme responsable régional dudit projet;

Et

QUE le conseil autorise Madame Pascale Blais, mairesse d'Arundel, à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau, tous les documents requis pour la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 222-18
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la séance soit levée, il est 18h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.